

 <p>MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Liste des documents à fournir en vue de la délivrance du brevet et la licence ULM</p>			 <p>direction générale de l'Aviation civile</p> <p>D S A C</p>
	135i-Formlic	Rév 4 – 30/04/2024	Page 1 sur 1	

Informations générales :

Tout dossier incomplet ou non conforme aux éléments ci-dessous sera retourné.

Pièces à fournir :

- Scan d'une pièce d'identité (Passeport, C.N.I. ou titre de séjour). La photocopie du permis de conduire n'est pas acceptée. Si l'adresse figurant sur la pièce d'identité a changé, préciser la nouvelle adresse postale lors de la demande.
- Déclaration de début de formation dûment complétée et signée par l'instructeur « **134i-Formlic** ».
- Scan du certificat d'aptitude théorique commun ULM de moins de 24 mois ;
- OU** Scan de la licence Part-FCL (avion ou hélicoptère) valide ;
- OU** Scan du certificat d'aptitude théorique Part-FCL (avion ou hélicoptère) de moins de 24 mois ;
- OU** Scan de la licence OACI (avion ou hélicoptère) valide.
- Attestation de réussite à l'épreuve spécifique au sol dûment complétée et signée par l'instructeur « **34Formexa** ».
- Attestation de réussite à l'épreuve en vol dûment complétée et signée par l'instructeur « **35Formexa** ».
- Pour les redevances, vous devez télécharger le formulaire de redevance « **143i-Formlic** » et consulter les informations nécessaires aux paiements au lien internet suivant : [Ici](#)
-  Il faudra cocher la case 6.